

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@ccctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

24

Membres du Bureau représentés :

0

Total votants :

25

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 FÉVRIER 2021 à 13H

Date de la convocation : 28 janvier 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 4 février 2021 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Caroline GUELON, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau absents excusés :

Hélène BOUDON, Serge THEALLIER, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge FAYET, Didier CORNET, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**CONTRAT DE PRET POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS
2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

Considérant que l'important programme d'investissement à conduire en 2021 sur le budget général, dont principalement les travaux en lien avec la création du centre aquatique, nécessite le recours à l'emprunt pour 3,8 millions d'euros.

Aussi, pour pleinement bénéficier de la conjoncture, une consultation a été menée aux termes de laquelle l'offre présentée par la Banque postale s'avère très satisfaisante. Le contrat de prêt présente ainsi les principales caractéristiques suivantes :

Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 3 800 000 euros

Durée du contrat de prêt : 20 ans et 7 mois (6 mois phase de mobilisation).

Phase de mobilisation revolving :

- Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation
- Durée : 6 mois soit du 15/03/2021 au 15/09/2021
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée à taux fixe
- Montant minimum de versement : 150 000 euros
- Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de + 0,70%
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'intérêts : périodicité mensuelle
- Remboursement de l'encours en phase de mobilisation : autorisé
- Revolving : oui
- Montant minimum de remboursement : 150 000 euros.

Tranche obligatoire à taux fixe du 15/09/2021 au 01/10/2041 :

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 15/09/2021 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

- Montant du prêt : 3 800 000 euros
- Durée d'amortissement : 20 ans et 1 mois
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,56%
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commissions :

- Commission d'engagement : 0,05% du montant du contrat de prêt
- Commission de non utilisation : 0,10%

Il est donc proposé de contracter avec la Banque postale cet emprunt de 3,8 millions d'euros, qui sera prévu au budget primitif 2021.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la contractualisation dudit prêt avec la Banque postale,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 24

Conseillers présents : 24

Représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 25

Pour : 25

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

